

## 1.—Composition de la dette globale de tous les gouvernements

NOTA.—Les chiffres pour le Dominion et les provinces sont ceux des années fiscales terminées le plus près du 31 décembre 1940 et les chiffres pour les municipalités, ceux des années fiscales terminées en 1940.

(000 omis du tableau et des renvois)

Item	Fédérale	Provinciale	Municipale	Totale	Eliminations— Créances interministérielles du Gouver- nement	Dette globale nette
	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000
<b>Dettes directes</b>						
Dettes consolidées.....	4,141,991	1,734,275	1,244,000	7,120,266	12,975	7,107,291
Moins fonds d'amortissement.....	5,233	156,736	259,342	421,311	Nil	421,311
Dettes nettes consolidées.....	4,136,758	1,577,539	984,658	6,698,955	12,975	6,685,980
Billets du Trésor.....	230,000	270,743	6,749	507,492	167,405	340,087
Dépôts d'épargne.....	181,828 <sup>1</sup>	41,732	Nil	223,560	Nil	223,560
Prêts temporaires.....	Nil	8,820	121,382	130,202	"	130,202
Autre passif direct.....	155,378 <sup>2</sup>	58,445	114,571	328,394	24,666	303,728
<b>Totaux, dettes directes (moins fonds d'amortissement).....</b>	<b>4,703,964</b>	<b>1,957,279</b>	<b>1,227,360</b>	<b>7,888,603</b>	<b>205,046</b>	<b>7,683,557</b>
<b>Dettes indirectes</b>						
Obligations garanties.....	1,188,220 <sup>3</sup>	162,638	57,935	1,408,793	14,187	1,394,606
Moins fonds d'amortissement.....	665	7,390	7,088	15,143	1,386	13,757
Obligations garanties nettes.....	1,187,555	155,248	50,847	1,393,650	12,801	1,380,849
Prêts en vertu de la loi de 1938 pour favoriser les amé- liorations municipales.....	Nil	7,500	Nil	7,500	7,500	Nil
Prêts bancaires garantis et autre passif indirect.....	121,803 <sup>4</sup>	59,858	2,433	184,094	33,580	150,514
<b>Totaux, dettes indirectes (moins fonds d'amortissement).....</b>	<b>1,209,358</b>	<b>222,606</b>	<b>53,280</b>	<b>1,585,244</b>	<b>53,881</b>	<b>1,531,363</b>
<b>Totaux, dettes directes et indirectes (moins fonds d'amortissement).....</b>	<b>6,013,322</b>	<b>2,179,885<sup>5</sup></b>	<b>1,280,640<sup>5</sup></b>	<b>9,473,847</b>	<b>258,927</b>	<b>9,214,920</b>

<sup>1</sup> Se compose de: (a) rentes sur l'Etat, \$156,053; (b) dépôts aux caisses d'épargne du Ministère des Postes, \$22,177; (c) mandats-poste, bons de poste, etc., en cours, \$3,598.

<sup>2</sup> Se compose de: (a) Caisse de rachat de circulation bancaire, \$4,819; (b) caisses d'assurance, de pensions de retraite et en fiducie, \$138,148; (c) dette consolidée échue ou en souffrance, \$4,717; (d) intérêt échu et couru, \$7,677; (e) actions remboursables sur demande, \$17. Ne comprend pas: (a) chèques non touchés considérés en regard des dépôts en espèces, \$18,877; (b) fonds de prévoyance ou spéciaux, \$278,935; (c) comptes de la dette provinciale, \$11,920 (bien que ces items soient compris dans la "dette nette" dans les "Comptes Publics", ils sont omis de ce tableau, ce qui place les dettes de tous les gouvernements sur une base de comparabilité).

<sup>3</sup> Se compose de: (a) dette consolidée totale des Chemins de Fer Nationaux au 31 mars 1941, \$1,152,406, dont un montant de \$953,471 est garanti par le Dominion, un montant de \$38,132 par les provinces et un montant de \$160,803 n'est garanti ni par le Dominion, ni par les provinces; (b) la dette consolidée totale du Conseil des Ports Nationaux, \$21,004, dont un montant de \$20,445 est garanti par le Dominion et un montant de \$559 n'est pas garanti; (c) les obligations des Paquebots Nationaux Limitée (Antilles) garanties par le Dominion, \$9,400; (d) les obligations de la Commission du port de New Westminster garanties par le Dominion, \$700; (e) les engagements futurs des Chemins de Fer Nationaux au sujet du prix d'achat de la propriété de la Cie des Chemins de Fer du Nord de l'Alberta, \$4,710.

<sup>4</sup> Se compose de: (a) avances des banques, \$109,010; (b) billets du Trésor des provinces, \$5,432; (c) prêts en vertu de la loi garantissant les emprunts pour l'amélioration des logements, \$7,361. En plus de ce qui précède, le Dominion est éventuellement responsable en vertu de garanties de: (a) dépôts des banques à charte à la Banque du Canada, \$207,994; (b) montant indéterminé d'emprunts en vertu de la loi nationale du logement; (c) des marges au jour le jour de la Commission Canadienne du Blé (comblées quotidiennement); (d) prêts bancaires garantis par la loi des emprunts garantissant pour graines de semence, 1938, dont la garantie spécifique n'a pas encore été fixée, le montant n'étant pas encore définitivement arrêté. Le passif éventuel majeur émergeant au compte des Chemins de Fer Nationaux autre que celui de \$4,710, dont il est fait mention au renvoi 3, ne figure pas dans ce tableau: il comprend le capital-actions des compagnies affiliées remboursable sur demande; le passif éventuel du Grand Trunk Western Railroad Company au compte d'obligations de la Detroit and Toledo Shore Line Railroad Company, la Toledo Terminal Railroad Company et la Chicago and Western Indiana Railroad Company, et le passif indirect des Chemins de Fer Nationaux au compte du système de pensions de la compagnie.

<sup>5</sup> Une analyse des dettes provinciale et municipale, par province, paraît dans les sections 3 et 4 respectivement de ce chapitre.